

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom
Prénom
Fonction
Cabinet/ Organisme
Barreau
Adresse
.....
Téléphone
Télécopie
E-mail

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)
Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _____ (10 chiffres)
FR _____ (11 chiffres)
LU _____ (8 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité
FR _____ (11 chiffres)



Non Assujetti à la TVA

Entretiens européens

« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »

« Brevet unitaire européen, juridiction unifiée
des brevets : quelles perspectives ? »

Participation aux frais par personne : 210 € TTC**

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à :
Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter)
ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

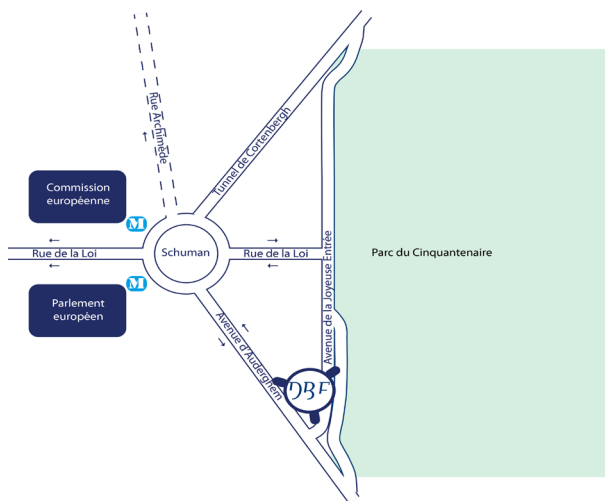
*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Manifestations à venir

**Vendredi 17 octobre : Les avocats face aux défis
des nouvelles technologies**

**Vendredi 14 novembre : Les derniers développements
du droit européen de la concurrence**



ENTRETIENS EUROPÉENS À BRUXELLES

Mercredi 18 juin 2014



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

« Brevet unitaire européen,
juridiction unifiée
des brevets :
quelles perspectives ? »



Centre des Barreaux
Francophones et
généralistes de
Belgique

Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles

E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Site : www.dbfbruxelles.eu

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



MERCREDI 18 JUIN 2014

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

« Brevet unitaire européen, juridiction unifiée
des brevets : quelles perspectives ? »



Délégation des Barreaux de France

La Commission européenne a enclenché récemment une réforme du système des brevets à travers la présentation du « paquet brevet », comportant deux règlements et un accord international, afin de créer une protection par brevet unitaire au sein de l'Union européenne. Cette initiative consiste en la création d'un brevet unitaire et d'une juridiction unifiée du brevet, qui permettra d'assurer une protection automatique du brevet unitaire dans les Etats membres participants, réduira les coûts des entreprises européennes et contribuera à stimuler leur compétitivité.

La Délégation des Barreaux de France vous propose de dresser un état des lieux de la mise en place de ces nouveaux instruments. Des spécialistes interviendront pour présenter les derniers développements concernant cette mise en œuvre et aborderont les conséquences de ce nouveau système sur le droit de la propriété intellectuelle, ainsi que sur la pratique des professionnels du domaine.



9h - 9h30 : Propos introductifs

Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

Atelier 1 : Brevet européen à effet unitaire

9h30 - 10h30 : Présentation

10h30 - 10h45 : Débat

- Etat des lieux sur la mise en place du brevet européen à effet unitaire

Margot FRÖHLINGER, Directrice principale droit des brevets et affaires multilatérales, Office européen des brevets

- Contours et régime applicable au brevet européen à effet unitaire et interaction avec les autres types de brevets

David POR, Avocat au Barreau de Paris

10h45 - 11h : Pause

Atelier 2 : Juridiction unifiée des brevets

11h - 12h : Présentation

12h - 12h15 : Débat

- Etat des lieux sur la mise en place de la juridiction unifiée des brevets

Fabrice CLAIREAU, Directeur des Affaires Juridiques et Internationales, Institut National de la Propriété Industrielle

- La juridiction unifiée des brevets, juridiction intégrée dans le système juridictionnel de l'Union

Jean-Christophe GRACIA, Adjoint à la Directrice des Affaires Civiles et du Sceau (DACS), Ministère de la Justice

12h15 - 13h45 : Déjeuner sur place

13h45 - 14h35 : Présentation

14h35 - 14h50 : Débat

- Fonctionnement, structure et compétence de la juridiction unifiée des brevets

Pierre VERON, Avocat au Barreau de Paris, Membre du comité de rédaction du Règlement de procédure de la Juridiction unifiée du brevet

- Rôle de l'avocat et procédure devant la juridiction unifiée des brevets

Bertrand WARUSFEL, Avocat au Barreau de Paris, Expert du sous-groupe « Brevets » du CCBE

14h50 - 15h : Pause

Atelier 3 : Incidences sur le droit de propriété intellectuelle et les droits d'auteur

15h - 15h45 : Présentation

15h45 - 16h : Débat

Emmanuelle HOFFMAN, Avocat au Barreau de Paris, Expert du sous-groupe « Brevets » du CCBE

16h : Propos conclusifs

Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France